

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRANDO**

AR Préfecture

**N° 2017/47
du 02.08.2017
domaine 7.5**

NOMBRE DES MEMBRES

AFFERENT	En exercice	ONT VOTE
19	19	14

CONVOCACTION	AFFICHAGE
27.07.17	27.07.17

Objet : Délibération de principe pour l'acquisition tableaux numériques

SEANCE DU 02 août 2017

L'an deux mille dix-sept et le deux du mois d'août à dix-huit heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique Ricci, Maire.

Présents : Agostini, Berti, Coudert, Elgart, Faure, Maury, Peretti, Ricci D, Ricci RM, Rossi, Valery;

Représenté : Bozioglav, Mattei, Muselli,

Absents : Biaggi, Carbuccioni, Esposito, Fombelle, Sanguinetti,

Secrétaire : Peretti

Le Maire informe le conseil que quatre écoles primaires communales du Cap-Corse ont manifesté un intérêt particulier pour initier un projet conduisant à une transition vers un apprentissage par le numérique : les écoles des communes de Brando, Pietracorbara, Rogliano et Sisco.

Une convention encadrée juridiquement sera établie entre les communes et la communauté de commune afin de procéder aux investissements.

Cette dernière permettra notamment à la communauté des communes de demander 80% de subvention sur l'ensemble du projet et de passer commande pour l'ensemble des communes par le biais d'un groupement de commande.

Après examen et délibération, le Conseil

APPROUVE sur le principe le projet et ses modalités de mise en oeuvre.

La convention liant la commune à la communauté des communes, ainsi que les habilitations à donner au maire pour mener à bien le projet, feront l'objet d'un examen lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Pour le Maire le 1^{er} Adjoint,